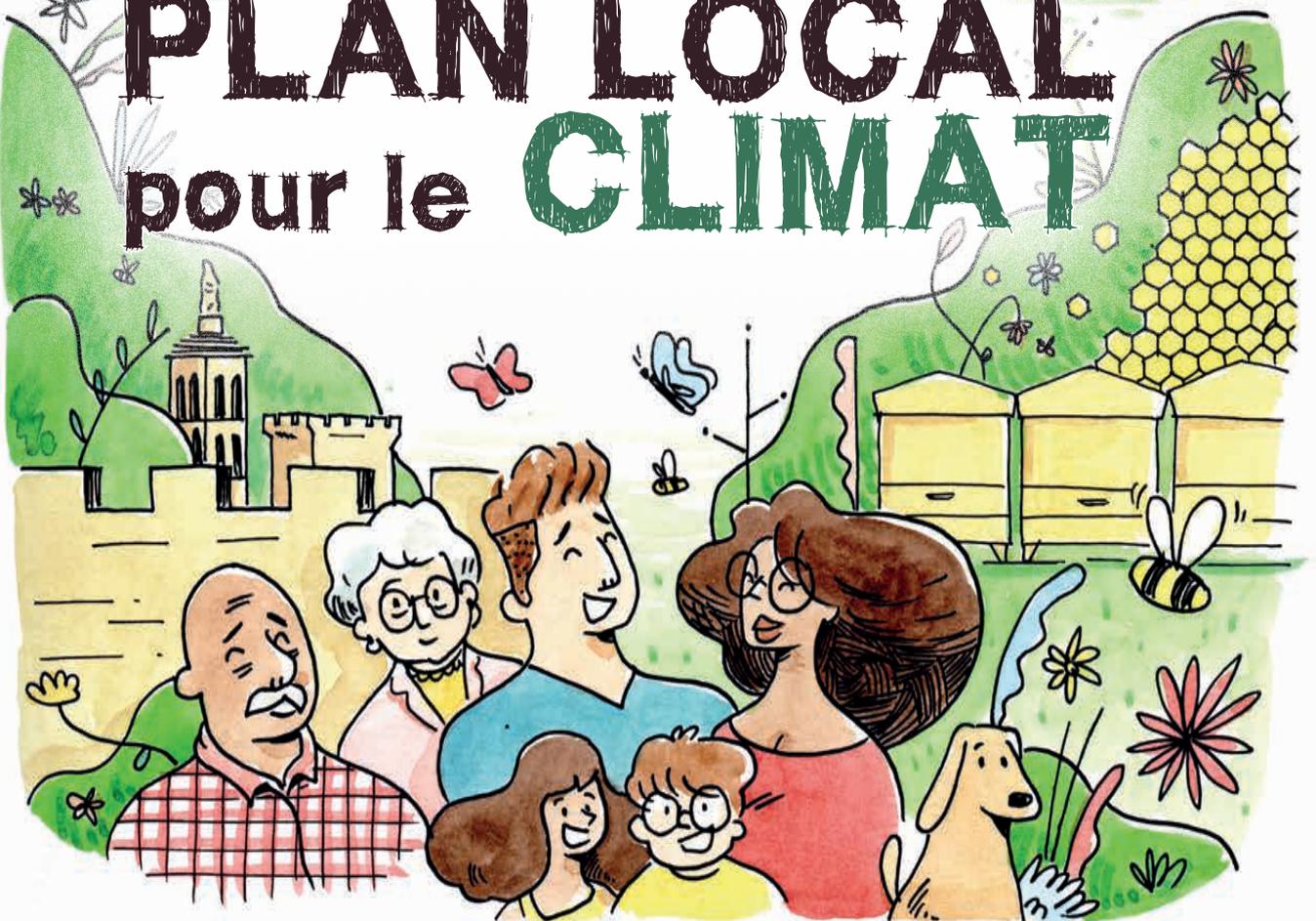


PLAN LOCAL pour le CLIMAT





Ensemble, plus fort, plus vite pour le climat !

Les conséquences du dérèglement climatique sont aujourd'hui bien réelles, chaque année, nous commençons à en ressentir les effets, y compris dans nos vies quotidiennes. Nous n'avons plus le choix, il nous faut agir vite et trouver des solutions. Il en va de notre qualité de vie et qualité de ville dès les prochaines années.

C'est pourquoi j'ai souhaité, alors même que notre majorité a engagé dès 2014 bon nombre d'actions visant à lutter contre le réchauffement climatique, et qu'aucune obligation légale ne contraint les Villes à élaborer un tel document, **proposer pour Avignon, un Plan Local pour le Climat.**

Parce qu'il y a urgence, le Plan Local pour le Climat de la Ville d'Avignon ne ressemble à aucun autre : il initie des actions nouvelles portées par la collectivité, et au-delà, il enclenche une dynamique que chaque citoyen peut rejoindre, individuellement ou collectivement. A Avignon comme ailleurs dans le monde, les jeunes ne s'y sont pas trompés, eux qui nous poussent et nous interpellent. Ils ont raison : il est urgent d'agir, nous pouvons changer la donne !

Ce Plan local pour le climat propose des actions simples à mettre en œuvre ; **il est pragmatique, concret et ambitieux.** **Surtout, il a été co-construit avec les Avignonnaises et les Avignonnais au travers** d'une vaste consultation lancée il y a près d'un an. Ce plan est le nôtre, il propose des solutions à mettre en œuvre au quotidien et ce, à chaque moment de notre vie : à l'école, dans l'espace public, dans nos foyers...

Il fixe également des objectifs collectifs, notamment sur la diminution des Gaz à effet de Serre, la déperdition énergétique des bâtiments, ou encore le 100% bio et local dans nos cantines à horizon 2026 car c'est chacun et ensemble que nous relèverons ce défi.

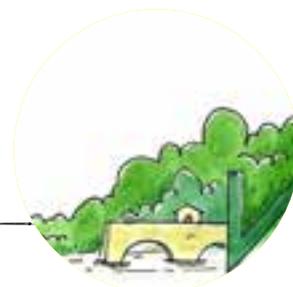
Ce Plan climat doit être notre maison commune, la clé de voute de toutes nos actions. En le mettant en œuvre, **nous nous engageons pour nous bien sûr, mais aussi pour les générations futures.** C'est maintenant qu'il convient d'agir vite et fort car demain il sera trop tard.

J'en suis persuadée, nous avons, chacun à notre niveau, un rôle à jouer pour faire d'Avignon, une ville résiliente où il fera bon vivre dans les années futures.

Motivés, mobilisés et engagés, gagnons tous ensemble la bataille contre le réchauffement climatique !



Cécile HELLE
Maire d'Avignon



SOMMAIRE

1. Le Plan Local pour le climat, une clé de voûte

Notre maison commune

Réussir la transition : quels enjeux pour une ville comme Avignon ?

2. Quatre axes pour agir !

- Axe 1 : Tous acteurs du changement, pour une dynamique collective dans la durée
- Axe 2 : Bien être et cadre de vie de qualité, leviers d'une transition heureuse
- Axe 3 : Les ressources locales, nos atouts de demain
- Axe 4 : Une collectivité exemplaire, pour un horizon de neutralité carbone

3. Neuf objectifs pour un futur vert



Le Plan Local pour le Climat, une clé de voûte



1 – Le Plan Local pour le Climat, une clé de voûte



Notre maison commune

Parce qu'il y a une urgence à agir, la Ville d'Avignon au travers de son Plan Local pour le Climat, souhaite élaborer un projet global et ambitieux de transition et de résilience de son territoire.

La Ville souhaite proposer des réponses locales, individuelles et collectives aux défis écologiques, climatiques et énergétiques qui se posent à tous.

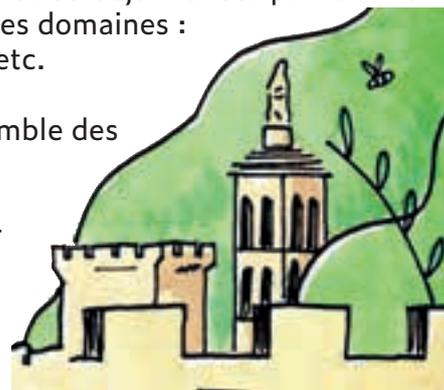
Le Plan Local pour le Climat fixe un cap pour faire d'Avignon une ville exemplaire en matière de protection de la nature, de solidarité, de valorisation des ressources locales, de sobriété ou encore de consommation responsable. Il est également le cadre d'une ville du bien vivre et du mieux-être, amie de la planète et de son climat.

Il constitue ainsi une clef de voûte des actions menées par la Ville d'Avignon. Il doit accélérer la convergence de l'ensemble des politiques municipales déjà engagées et futures.

Tout à la fois convictions et engagements futurs, le Plan Local pour le Climat est une démarche volontariste et collective. Il se veut à la fois stratégique et opérationnel.

Il poursuit les objectifs suivants :

- Proposer une vision de la transformation et la mutation de la ville pour atteindre la neutralité carbone et s'adapter aux dérèglements climatiques
- Mettre en cohérence et en perspective l'ensemble des actions futures ou déjà menées par la Ville en assurant une plus grande convergence et cohérence dans tous les domaines : environnement, énergie, urbanisme, mobilité, habitat, économie, etc.
- Favoriser une appropriation et une implication citoyenne de l'ensemble des acteurs de la ville
- Créer des synergies locales pour faire émerger des projets d'avenir dans chaque quartier et à l'échelle de la ville
- Proposer un plan d'action opérationnel dans la durée.



Par la délibération cadre de mars 2021, **Le Plan Local pour le Climat, permet de faire converger l'ensemble de ses actions, de les prolonger et de définir en cohérence de nouvelles actions.**

Il est présenté pour approbation à la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2022.

Le Plan Local pour le Climat est structuré en 2 phases : une première phase de court et moyen terme de 2021 à 2026 et une seconde de plus long terme de 2026 à 2030.

En complémentarité avec les autres politiques publiques engagées, notamment le Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET) du Grand Avignon, la Ville souhaite faire jouer pleinement leur rôle aux acteurs socio-économiques, associatifs et aux habitants dans la transition et la planification écologique. **La réussite sera en effet collective mais relève de l'engagement de chacun.**

Une attention toute particulière sera portée à cette démarche pour ne laisser personne au bord du chemin : il ne peut y avoir de transition climatique qui ne soit solidaire et équitable.

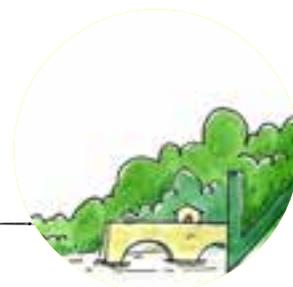


Réussir la transition : quels enjeux pour une ville comme Avignon ?

Changement climatique :
la vulnérabilité plus forte des villes méditerranéennes

Le rapport du GIEC de 2021, conforté par le rapport 2022, a renforcé les prévisions en matière d'évolution des températures, avec une augmentation moyenne de 1,5 à 4,4 °C, en fonction des scénarios, entre 2021 et 2100. **Il indique que les territoires méditerranéens sont plus fortement vulnérables.** Une augmentation de 2 à 3 °C y produirait les effets suivants :

- Une chute de la biodiversité de 20 à 30 %
- Une réduction conséquente de la ressource en eau
- Une saturation des milieux aquatiques en CO₂ et une augmentation de leur acidité, ce qui menacerait des pans entiers de la faune aquatique
- La migration des végétaux et la disparition de nombreuses espèces en région méditerranéenne
- L'augmentation du risque incendie et inondations avec de nombreuses conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes.



Avignon, une ville méditerranéenne aux nombreux enjeux spécifiques



Ville du Sud de la France, Avignon connaît un climat méditerranéen qui se caractérise notamment par des températures élevées importantes en été, des sécheresses prolongées et des

événements climatiques qui peuvent se révéler extrêmes (précipitations notamment). À la confluence du Rhône et de la Durance, elle est par ailleurs fortement soumise au risque inondation.

Ville centrale et carrefour au sein du delta rhodanien, elle connaît depuis toujours un important trafic de transit, fortement émetteur de gaz à effet de serre et a été pendant près de 4 décennies le siège d'une urbanisation très fortement consommatrice de foncier, ayant entraîné une importante imperméabilisation des sols.

Une des particularités d'Avignon est d'être constituée de près de 50 % d'espaces agricoles et naturels (dont la plupart sont protégés).

Ces espaces agricoles et naturels sont composés de sols agricoles (32%), de zones humides et de surfaces en eau (10%), et de forêts et milieux naturels (8%).

Le territoire avignonnais offre une mosaïque d'espaces urbains, agricoles ou naturels abritant de nombreuses espèces végétales ou animales d'une riche biodiversité qui le rend d'autant plus vulnérable aux changements climatiques. Sa qualité de vie repose sur des atouts qui demain pourraient être remis en cause par des conditions climatiques extrêmes.

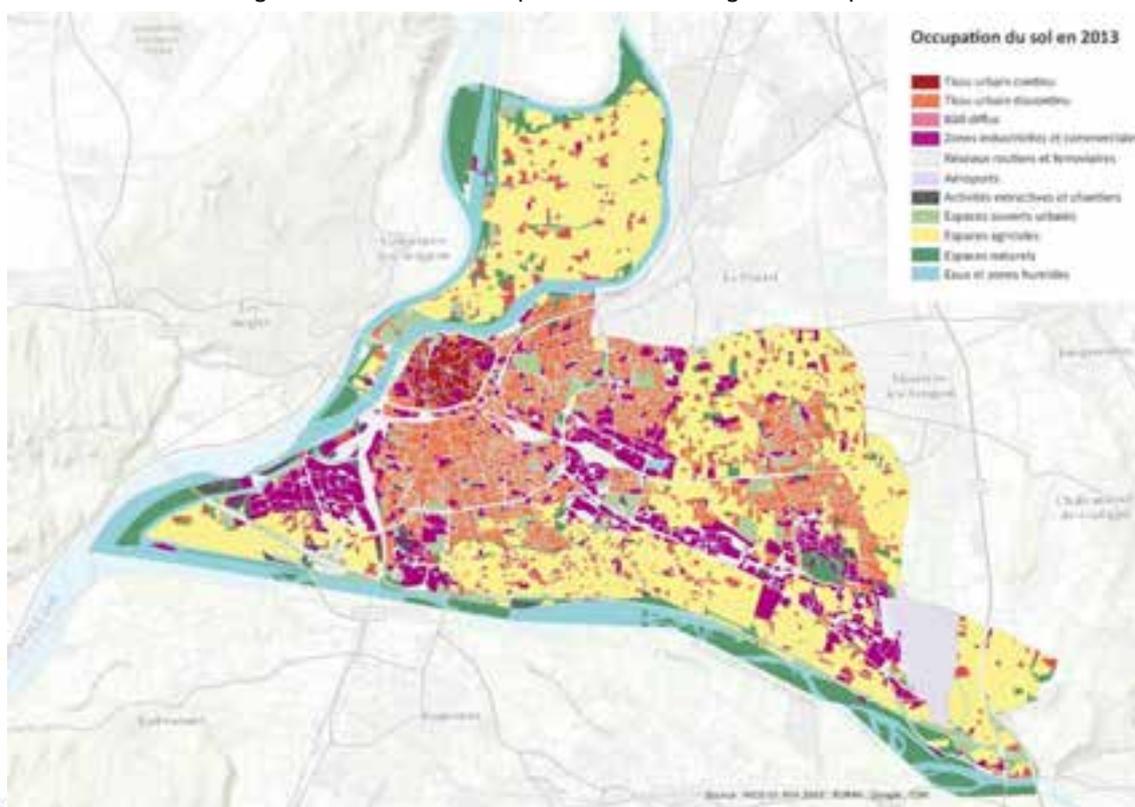


Heureusement, Avignon développe depuis quelques années une politique volontariste de végétalisation au sein de ses espaces urbanisés, chemin pour

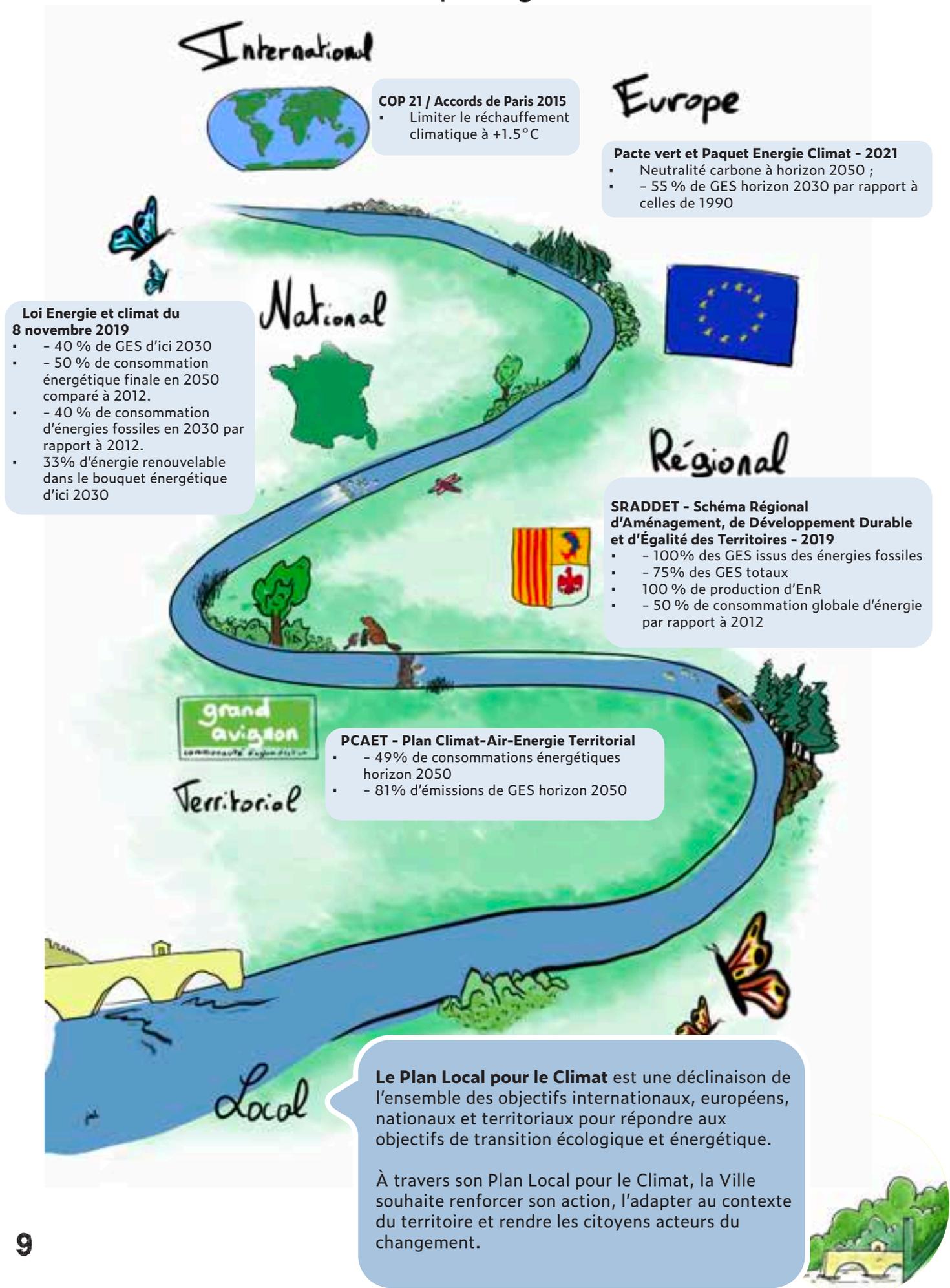
réussir la transition écologique et lutter contre les îlots de chaleur urbains



Avignon : une ville au capital naturel et agricole important

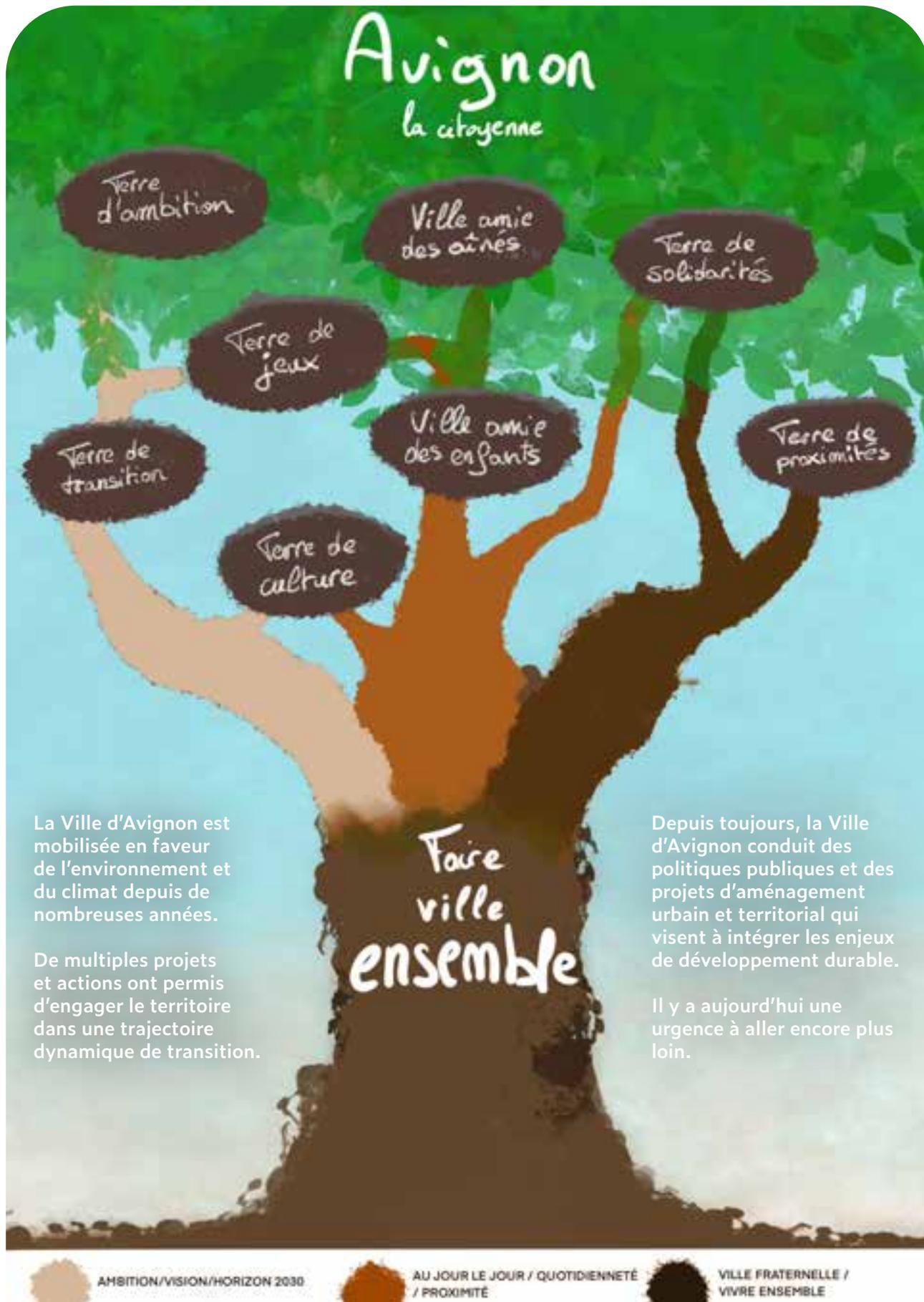


Relever le défi climatique : une ambition nécessairement partagée ...



L'urgence d'aller encore plus loin, plus fort que les actions déjà engagées...

Le Plan Local pour le Climat met en perspective les orientations stratégiques communales



Trois actions majeures déjà engagées

Un bilan régulier des émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2012, la Ville procède tous les 3 ans à l'élaboration de son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur ses activités, son fonctionnement et ses bâtiments.

Suite au BEGES 2018, la Ville s'est engagée dans une série d'actions diversifiées pour atteindre une plus grande sobriété énergétique et limiter ses émissions.

Pour la période 2019-2021, plusieurs actions ont été engagées concernant l'efficacité énergétique des bâtiments, la mise en œuvre de pratiques d'économies d'énergie et de réduction de l'empreinte carbone de la ville. Le bilan de ces actions sera inclus dans le BEGES 2022.

À l'échelle de la ville, les services municipaux émettent 15 240 tonnes équivalents CO₂ par an répartis comme suit :

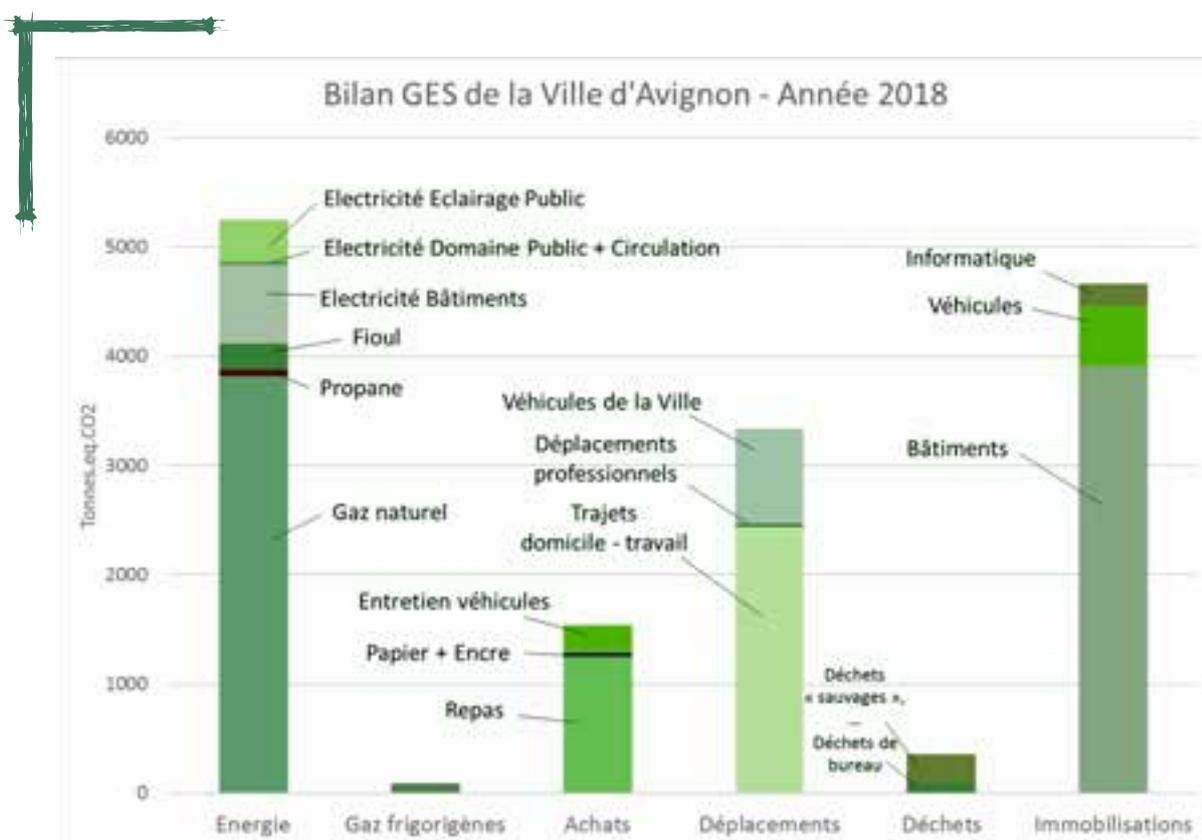
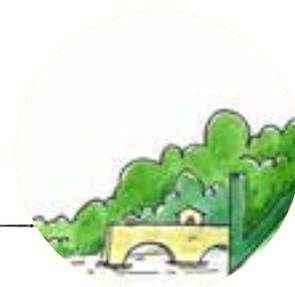
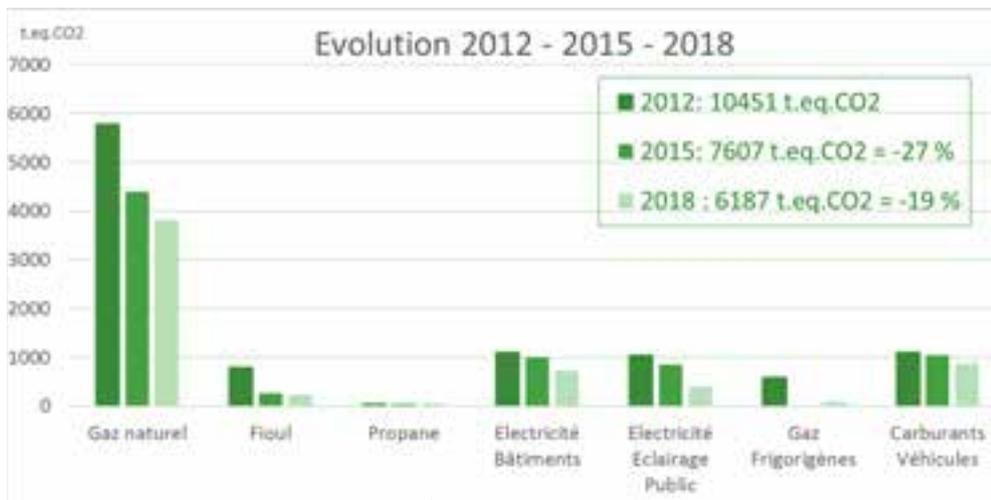


Figure 1 : Bilan GES de la ville d'Avignon 2018

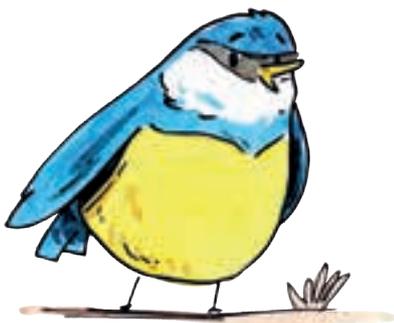




Grâce aux actions réalisées, le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre 2018 montre déjà une diminution des émissions de - 41% entre 2012 et 2018 au niveau des services publics de la ville.

Figure 2 : Bilan GES entre 2012-2018

À horizon 2050, la Ville d'Avignon a pour objectif de n'émettre plus que 4700 tonnes équivalents CO₂.



Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

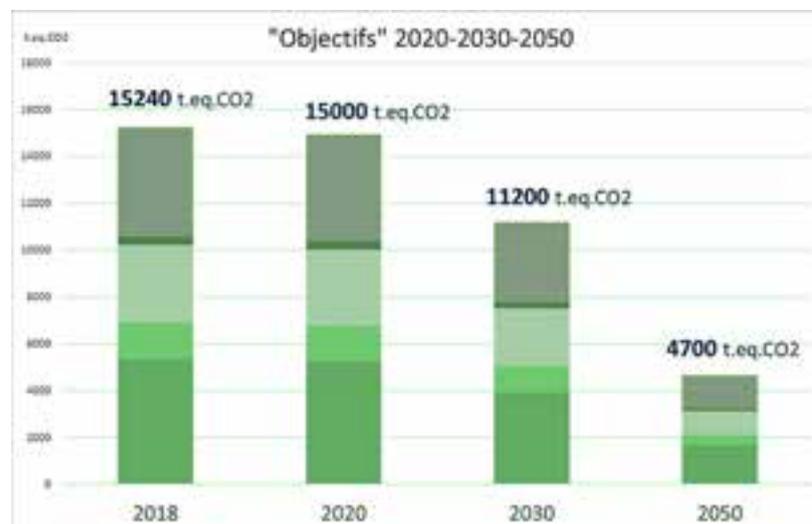


Figure 3 : Objectifs BEGES 2030-2050



Une mobilisation sur l'énergie qui persiste depuis 2015

- PCET 2015 - 2020 en intégrant le bilan des GES du patrimoine, des services et des compétences de la ville
- 2015 : « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte – TEPOS » lancé par le ministère de l'écologie dans le cadre de la convention financière TEPCV (remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques, éclairage plus durable...)
- Marché d'exploitation des installations de chauffage municipales avec engagement de résultats imposés aux prestataires.



Des mobilités durables pour fabriquer la ville des proximités :

Le Plan de déplacements doux 2016/2020 vise à faciliter l'usage du vélo et de la marche.

Un nouveau Plan de mobilités en 2022 lui succédera, il s'inscrira notamment dans les objectifs du Plan Local pour le Climat.



Une amplification, accélération au travers d'actions plus récemment engagées

« Zéro Transit, Zéro degré »

La ville d'Avignon a lancé, par une délibération de mars 2021, un plan « Zéro Transit, Zéro degré ».

Le plan d'actions « Zéro transit » s'inscrit dans une dynamique déjà initiée dans le précédent « Plan modes doux 2016/2020 » d'apaisement des voiries, de limitation du trafic de transit et de sécurisation des déplacements et d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

- ▶ Le Plan Faubourgs – Esprit village

Ce plan vise à diminuer très fortement les circulations massives de transit, y compris de poids lourds, et plus globalement, les circulations qui impactent fortement la qualité de vie des résidents de certains quartiers d'Avignon (Quartier sud le long du boulevard Charles de Gaulle mais aussi des faubourgs et de la Ceinture verte).

Le plan d'actions « Zéro Degré » renforce les enjeux de l'aménagement durable à travers les nombreuses requalifications des espaces publics :

- Apaiser les déplacements en favorisant et en sécurisant les modes doux ;
- Améliorer la qualité de l'espace public et mettre en place un Plan Lumière :
 - ▶ Le Plan lumière 2021-2026 vise à inscrire la ville d'Avignon dans une transition énergétique et écologique. Il permet de lancer des expérimentations d'extinction, de réduction ou de variation lumineuse afin de réduire la consommation énergétique et de préserver des corridors d'obscurité favorables à la biodiversité ;
- Réintégrer la notion de nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur urbains (revêtement clair, plantations d'arbres, de plantes résistantes au climat méditerranéen, aux maladies et aux ravageurs, paillages...), végétalisation de façades et végétalisation participative, préservation de la biodiversité.



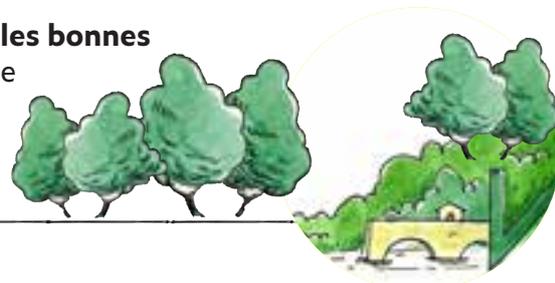
Charte de la qualité et environnement des espaces publics : « Zéro ressource, Zéro entretien »

Représentant l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement, l'espace public est un lieu de vie commun. Un espace collectif pour lequel la Ville a souhaité, à travers une Charte, définir un langage commun pour contribuer au vivre-ensemble, construire la ville du « Zéro degré, Zéro transit » mais aussi du « Zéro entretien et Zéro ressource ».

Rassemblant les principes que la Ville applique aux aménagements publics, **cette charte**, co-construite avec différents partenaires, techniciens et associations, **permet de répondre aux objectifs de santé publique, de cadre de vie et de bien-être, notamment pour adapter l'espace public aux enjeux climatiques.**

La Charte de l'Arbre d'Avignon

Adoptée au conseil municipal de mars 2021, **la charte éclaire sur les bonnes pratiques afin de réconcilier la nature et la ville**, de concevoir une politique de gestion durable de l'arbre en ville, et de fabriquer un cadre de vie de qualité grâce à la présence du végétal.



Un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour penser autrement l'urbanisme et inventer la ville de demain

Le projet de PLU arrêté le 18 décembre 2021 est un projet de territoire qui vise à définir les grands axes de la transition urbaine de la ville d'Avignon à l'horizon 2030.



Le nouveau PLU constitue un outil majeur de transition énergétique et d'adaptation climatique, notamment au travers de ses objectifs en matière de formes urbaines, d'organisation de l'espace, d'articulation entre urbanisme et transports, de destination des sols, d'habitat, de mobilité.

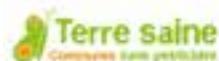
Les grands enjeux de la ville en matière de protection du capital naturel et agricole inscrits notamment dans le projet de PLU sont de :

- Préserver les grandes entités paysagères
- Préserver la présence de l'eau à Avignon
- Valoriser les espaces agricoles, véritable terroir, et soutenir l'émergence d'une agriculture nourricière, exemplaire et de proximité
- Ne plus consommer d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation
- Renaturer et végétaliser les espaces urbanisés et bâtis
- Préserver la population des risques principalement liés aux inondations
- Mobiliser les budgets participatifs pour faire ville nouvelle et imaginer ensemble la ville de demain.



Grâce à la mise en oeuvre de ces différentes actions, la ville d'Avignon s'est vu attribuées les distinctions suivantes :

- En 2018, la Ville d'Avignon a été lauréate du concours « Capitale Régionale de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Ce concours régional permet de valoriser et diffuser les actions exemplaires des collectivités en faveur de la biodiversité
- En 2019, la ville d'Avignon est labellisée :
 - « **Territoire Engagé pour la Nature – TEN** » par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE)
 - « **Territoire durable, une COP d'avance** » niveau 2 par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE)
 - « **Ville nature** » niveau 4 libellules par le ministère de la Transition écologique et solidaire
 - « **Terre Saine, commune sans pesticides** » par le ministère de la Transition écologique et solidaire
 - **Le label 3 fleurs**, par le jury Villes et Villages fleuris « Qualité de Vie » pour les efforts réalisés au quotidien sur le cadre de vie et la place du végétal



Aujourd'hui, demain, tous acteurs du défi climatique de notre ville

Un Plan Local pour le Climat : une co-construction réussie

Le Plan Climat Local concerne l'ensemble des Avignonnais(es). L'enjeu majeur de sa concrétisation dans la durée exige une implication de toutes et tous.

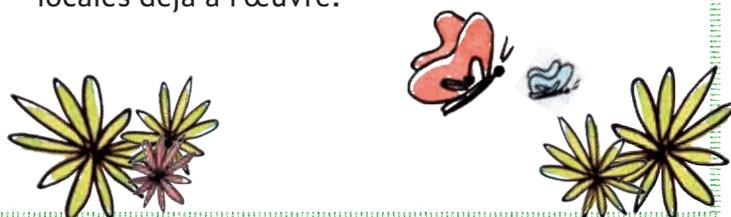
Dans cette optique, il a été élaboré grâce à une démarche participative qui a rassemblé les habitants, associations, entreprises, acteurs sociaux et économiques.

Afin d'amplifier le mouvement de la Ville en transition, une plateforme interactive « Avignon, je participe ! » a permis une participation permanente sur les projets, dont le Plan Local d'Urbanisme et le Plan Local pour le Climat.

Ainsi, de mars à mai 2021, cette plateforme en ligne a été ouverte sur le site avignon.fr articulée autour d'un questionnaire et une

boîte à idées. Des questionnaires papier et des urnes ont également été installés dans les mairies de quartier. Des médiateurs ont été sollicités en accompagnement pour lutter contre la fracture numérique et aussi permettre à tous de faire remonter leurs idées.

De septembre à décembre 2021, une série d'ateliers thématiques a été organisée pour mobiliser les habitants, les conseillers de quartier, le Conseil de la Vie Associative, le Conseil Municipal des Enfants. Ils ont permis de co-construire le PLC et d'identifier les nombreuses initiatives locales déjà à l'œuvre.



Un dispositif permanent, partagé et constructif



Cette forte implication doit perdurer au travers d'un dispositif pérenne qui rassemblera l'ensemble des acteurs économiques et sociaux et s'impliquera dans la mise en œuvre du Plan Local pour le Climat. Il sera en permanence adapté, complété et enrichi si nécessaire aux nouveaux enjeux.

Un Conseil Économique, Social et Environnemental local sera créé d'ici 2023 selon les termes de la délibération de septembre 2021, regroupant acteurs économiques, sociaux et associatifs. **Il sera chargé de l'évaluation du suivi du Plan Local pour le Climat.**



De la même manière, la mise en œuvre du Plan Local pour le Climat sera conduite en étroite collaboration avec les habitants et la société civile afin de mieux accompagner l'ensemble des actions et des initiatives, de suivre et d'évaluer régulièrement les résultats.

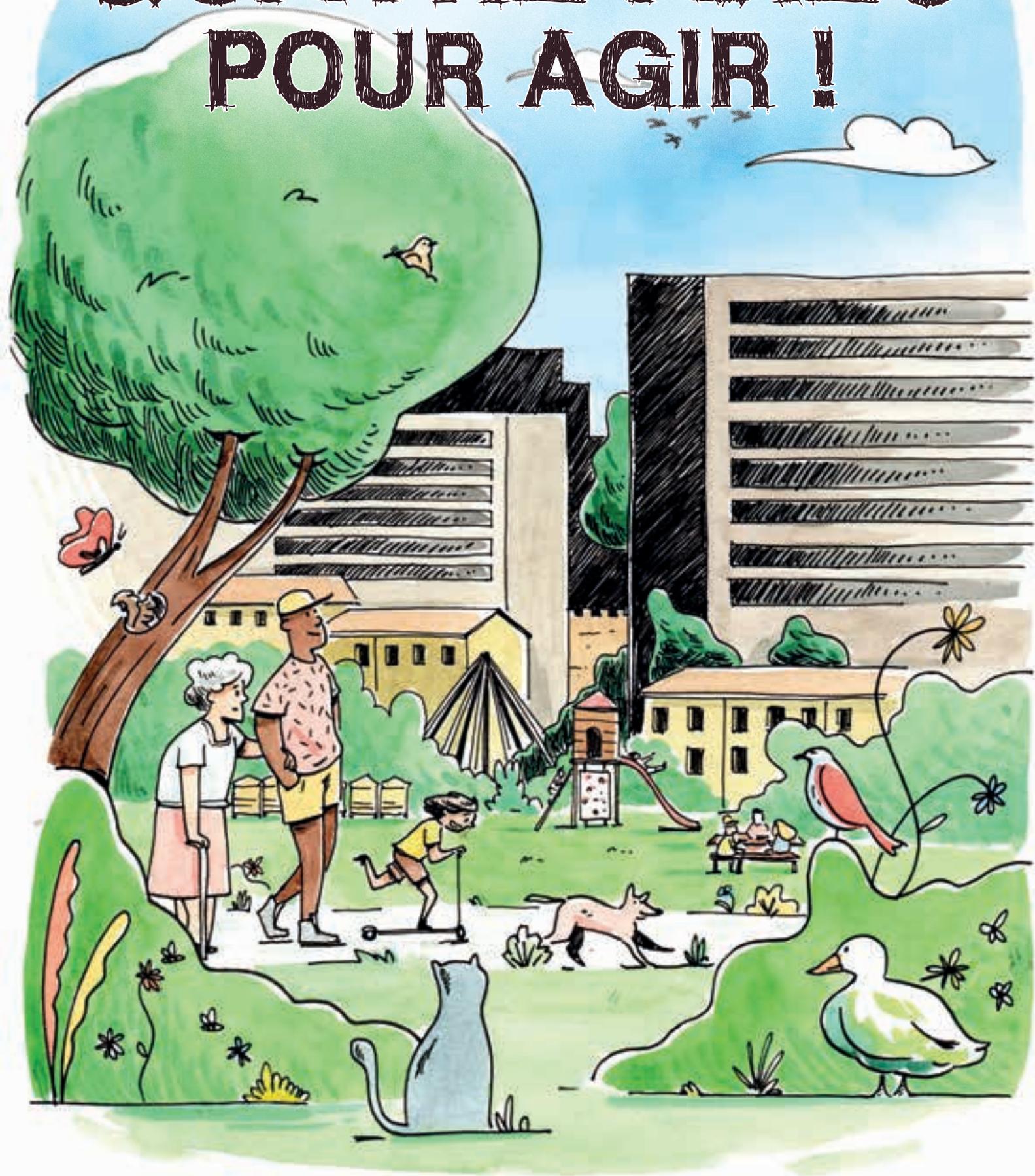
Le Plan Local pour le Climat étant évolutif, un point d'étape et d'évaluation sera réalisé à mi-mandat et fera l'objet d'une communication élargie.



Le tipi ferme urbaine



QUATRE AXES POUR AGIR !



3 - Quatre axes pour agir !

Le Plan Local pour le Climat d'Avignon constitue la réponse aux défis climatiques, environnementaux et énergétiques qui concernent notre territoire. Il vise à donner une perspective aux actions à engager dès à présent et sur le moyen et le long terme. **Pour relever ces défis** et mettre en mouvement le territoire par une dynamique collective, **quatre axes stratégiques, globaux et transversaux ont été identifiés.**



Chacun de ces **quatre axes** se décline en plusieurs **orientations**, elles-mêmes composées **d'actions**, touchant à la fois les enjeux du quotidien ainsi que les projets d'aménagement et de transformations futurs de la ville d'Avignon.



Les actions sont conçues comme des solutions pour rendre notre ville, et pour nous rendre collectivement plus engagés et responsables face au défi climatique.

Le Plan Local pour le Climat se décline en 4 axes, 16 orientations et 93 actions : des actions déjà lancées lors du précédent mandat et à poursuivre, et des actions à créer.

Axes	Orientations
1 : Tous acteurs du changement, pour une dynamique collective dans la durée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diffuser la culture de la transition 2. Favoriser la mobilisation de chacun 3. Accompagner la transition des acteurs du territoire 4. Promouvoir une transition porteuse de nouvelles solidarités 5. Considérer la jeunesse avignonnaise comme force motrice de la transition
2 : Bien être et qualité de vie, leviers d'une transition heureuse	<ol style="list-style-type: none"> 6. Développer un urbanisme exemplaire et opter pour des aménagements publics vertueux 7. Apaiser l'espace public pour se déplacer sans polluer 8. Placer la nature et le beau au cœur de la ville et de nos vies 9. Soutenir une alimentation saine et locale
3 : Les ressources locales - Nature, soleil, eau et potentiel humain - les atouts de demain	<ol style="list-style-type: none"> 10. Amplifier l'usage et la production des énergies renouvelables 11. Valoriser et protéger le capital agricole et naturel avignonnais 12. Préserver la ressource en eau et mieux l'intégrer dans les temps de la vie quotidienne 13. Renforcer l'économie circulaire pour bâtir une ville plus solidaire
4 : Une collectivité exemplaire, pour un horizon de neutralité carbone	<ol style="list-style-type: none"> 14. Des équipements et bâtiments municipaux sobres et efficaces 15. Sortir la collectivité de la dépendance aux énergies fossiles 16. Rendre les agents municipaux ambassadeurs du Climat



Axe 1 : Tous acteurs du changement, pour une dynamique collective dans la durée

Le Plan Local pour le Climat se veut être une démarche dynamique et permanente, qui rassemble et s'appuie dans la durée sur l'ensemble des Avignonnais et des initiatives locales.

1 Diffuser la culture de la transition : faciliter l'accès à l'information sur les questions climatiques, énergétiques et plus largement environnementales. Renforcer l'appropriation et l'engagement pour le développement durable par tous les habitants, notamment par la sensibilisation, la formation et la participation active.

- Créer une rubrique "consom'acteur" dans le magazine de la ville; instaurer une rubrique mensuelle pratique sur le modèle de la rubrique "jardinage" axée sur le gaspillage, la qualité et le local dans la revue municipale Avignon(s).
- Communiquer auprès des citoyens : éco-gestes du citoyen responsable, acteur du changement; fournir un guide des éco-gestes et du citoyen responsable (propreté et qualité de vie) sur les thématiques du tri et de la réduction des déchets au quotidien : réutiliser, réparer, donner, changer ses habitudes d'achat et ses comportements.
- Communiquer sur le bilan des émissions GES de la ville; promouvoir le bilan réglementaire triennal des émissions de gaz à effet de serre de la Ville sur son patrimoine et ses compétences.
- Sensibiliser les agents de la Ville et les citoyens au changement climatique : fresque pour le climat, promotion des éco-gestes; accompagner les acteurs internes à la Ville à la transition écologique par l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable via l'outil "Fresque pour le climat".



2 Favoriser la mobilisation de chacun : impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PLC. Faire du PLC une démarche permanente de projet(s). Inventer de nouveaux dispositifs participatifs. Soutenir les dynamiques collectives et les initiatives individuelles.

- Participer à une coopérative EnR citoyenne; participer au sociétariat d'ENERCIPA pour avoir une transparence totale sur le suivi du projet en cours d'installation d'énergie renouvelable sur les toitures municipales.

→ Élaborer des défis collectifs thématiques; mobiliser les citoyens au moyen de défis collectifs afin de sensibiliser au changement de comportement.

→ Impliquer la jeunesse pour la sauvegarde de la nature; Le Conseil Local de la Jeunesse, future instance de démocratie participative, aura pour but de donner la parole aux jeunes qui désirent s'investir notamment dans la sauvegarde de la nature.

- Lancer et soutenir les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable; élaboration d'un parcours de sensibilisation à la biodiversité au sein de plusieurs écoles et un collège.

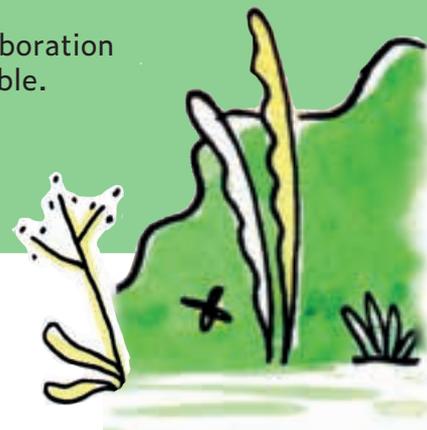


- Encourager les citoyens à la réduction des déchets, le zéro déchet plastique; poursuite d'actions de sensibilisation dans le cadre de la Charte « Mon territoire s'engage : rivière et fleuve sans plastique, océan protégé ».
- Participer au développement des aires collectives de compostage à disposition des habitants; poursuite de l'expérimentation de compostage collectif afin d'anticiper les objectifs de la loi anti-gaspillage qui prévoit de rendre obligatoire le compostage en France dès 2024 pour réduire les biodéchets s'accumulant dans nos poubelles.
- Lutter contre la précarité énergétique, en sensibilisant les habitants aux éco-gestes ; conseils à destination des ménages à l'utilisation des fluides dans l'objectif de réduction ou détection de la précarité énergétique et de sensibilisation à la sécurité des installations intérieures.
- Mobiliser les citoyens à travers les outils et instances de démocratie participative ; poursuivre, amplifier ou créer des espaces d'expression de démocratie locale.



3 Accompagner la transition des acteurs du territoire : impliquer et mobiliser les acteurs économiques et sociaux pour faire d'Avignon un territoire modèle et innovant pour la transition de l'ensemble des filières et secteurs d'activités.

- Le « Café transmission » participer à la mise en place d'un "café transmission" entre agriculteurs expérimentés et jeunes qui s'installent pour un partage convivial des expériences.
- Obtenir un éco-label pour les crèches municipales; reconnaître les crèches municipales engagées dans une démarche de transition écologique au travers d'un label.
- Responsabiliser les restaurateurs de vente à emporter dans l'utilisation de vaisselle réutilisable : participer à la sensibilisation des acteurs de la restauration rapide dans un objectif de diminution de leurs déchets.
- Mettre en place une foncière pour favoriser les commerces de proximité face aux enjeux de redynamisation commerciale du centre-ville et dans le cadre de son plan de relance post-covid, la Ville d'Avignon a décidé la mise en place d'une « foncière commerce ».
- Rendre tous les événements éco-responsables; transformer les événements de la ville en éco-événements, inciter les acteurs externes à tendre vers des événements éco-responsables, s'engager pour un Festival éco-responsable.
- Mobiliser tous les acteurs pour un tourisme plus durable; élaboration concertée d'une stratégie de développement touristique durable.



4 Promouvoir une transition porteuse de nouvelles solidarités ne laissant aucun habitant en dehors de la dynamique de transition en permettant à tous de se l'approprier (brisant les facteurs d'inégalités) / inventer de nouvelles formes de solidarités locales démontrant que la ville en transition sera également une ville plus égalitaire (ex : réseaux de chaleur, légumes solidaires...)

- **Créer des espaces et équipements urbains inclusifs;** rendre accessibles et praticables pour tous les espaces publics de la Ville (parcs, squares, aires de jeux, mobiliers urbains, cheminements, ...), afin de renforcer le lien social, la solidarité et le vivre ensemble.
- **Adapter les espaces de jeux pour tous;** permettre une meilleure accessibilité des jeux (parcs et jardins, cours, parvis d'écoles, etc.) aux enfants porteurs de handicap et inciter à l'inclusion et au vivre ensemble.



5 Considérer la jeunesse comme force motrice de la transition : s'appuyer sur l'implication, la créativité et l'exigence des jeunes générations à Avignon comme moteur de la Ville en transition écologique et de la transition climatique (CME, Conseil des jeunes, Appels à projets dédiés aux jeunes Avignonnais).

- **Mettre en œuvre une charte de l'environnement pour les écoles et les centres de loisirs** rédigée par les élus du Conseil Municipal des Enfants une Charte de l'environnement à destination de leurs camarades dans les écoles, avec l'aide d'experts en développement durable et en communication. Ils pourront ensuite la diffuser au sein de leur école, à tous les directeurs, enseignants et parents d'élèves, via la newsletter des écoles.
- **Créer une affiche de 11 gestes éco-responsables par le Conseil Municipal des Enfants (CME) pour sensibiliser les enfants,** réaliser une affiche représentant les 11 écocgestes des enfants : gestes à mettre en valeur dans leur famille et dans leur école, illustrer l'affiche pour la rendre compréhensible pour tous les enfants, adapter aux enfants de maternelle et décliner l'affiche en flyers, stickers... qui seront distribués dans tous les lieux qui accueillent des enfants.
- **Mettre en œuvre l'éco-mobilité scolaire;** favoriser l'utilisation des modes de déplacements actifs ou partagés aux abords des établissements scolaires, accompagner l'apprentissage du vélo chez les enfants, et développer les équipements loisirs et ludiques pour l'apprentissage du vélo (piste pédagogique).
- **Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement avec des défis inter-écoles;** sensibiliser et inciter les enfants au tri des déchets dans les écoles, selon plusieurs modes d'actions : Installations de poubelles de tri dans les cours d'école, Réalisation de poubelles de tri par les enfants, Organisation de journées "Zéro déchet" pour sensibiliser à la surconsommation, Installation de bacs à compost ou à feuilles dans les écoles. Portage dans le cadre des défis inter écoles, Mon Ecol'o.





- **Partager les cours de récréation en dehors des temps scolaires;** relier les écoles à leur quartier et développer un cadre de vie de proximité, mutualiser les espaces publics, en particulier transformer une partie des cours d'école en squares ouverts au public en dehors des horaires scolaires. Exemple avec l'école maternelle des Olivades, puis l'école élémentaire Scheppler, et bientôt dans les groupes scolaires Marcel Perrin et Grands Cyprès.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire à la cantine ;** depuis 2018, la Cuisine Centrale propose une animation en cantine intitulée "Mission Zéro Gaspi", un challenge inter-cantines pendant une semaine où les enfants pèsent les restes alimentaires. En 2022, la Cuisine proposera la "Mission Zéro Gaspi 2" qui consiste à un challenge au sein de la cantine tout au long de l'année.
- **Impliquer les enfants dans la préservation des arbres;** le projet s'inscrit dans la Charte de l'Arbre adoptée par la Ville. Il s'agit d'un dispositif pédagogique à destination des scolaires de la commune, où les élèves seront invités à aider la mairie à construire un jeu de données sur les arbres urbains gérés par la collectivité.
- **Diminuer la consommation de viande dans les cantines;** la Cuisine Centrale met en œuvre des actions progressives depuis 2015. Depuis 2019, un repas par semaine minimum est proposé sans protéine animale, et depuis 2020, 2 repas par semaine sont proposés sans viande. Poursuite avec 3 repas sans viande par semaine, et 0 préparation industrielle comprenant de la viande (100% de la viande cuisinée sur place).
- **Créer un conseil local de la jeunesse en charge de la transition climatique;** mobiliser la jeunesse avignonnaise sur la transition climatique en accompagnant leurs projets.



Axe 2 : Bien être et cadre de vie de qualité, leviers d'une transition heureuse

Le Plan Local pour le Climat doit permettre d'accélérer la transition urbaine d'Avignon pour façonner une ville où l'environnement, l'exemplarité énergétique et climatique, la préservation et revalorisation de la nature et de la biodiversité, la santé et le bien-être des habitants sont au cœur des politiques d'aménagement.

- 6 Développer un urbanisme exemplaire et opter pour des aménagements publics vertueux** : concourir à la réduction des émissions de GES des bâtiments et logements en appuyant les dynamiques (travaux) de rénovation. Mettre en œuvre de fortes exigences de construction pour les nouveaux bâtiments et logements, dans les opérations d'aménagement. Désimperméabiliser les parkings, les cours d'école... Privilégier la récupération des matériaux issus de chantiers locaux...

→ Créer 4 nouveaux quartiers, modèles énergétiques et climatiques :



Créer le quartier « Avignon Confluence » : un projet sur près de 100 hectares, porte ouverte sur le Rhône, la Durance et le grand paysage, organisé autour d'un grand espace public, axe civique central reliant la gare TGV à l'intramuros, avec des quartiers-îlots offrant une mixité fonctionnelle, sociale et architecturale.

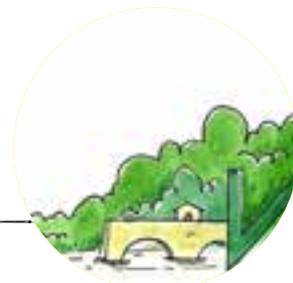
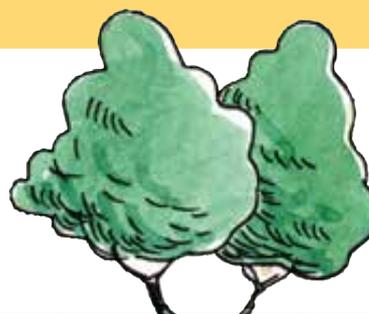


Construire « l'éco-quartier Joly Jean » : un aménagement comportant logements de qualité, équipements publics, activités, avec une coulée verte; un quartier co-construit avec les habitants, qui s'intègre dans la trame agricole existante.



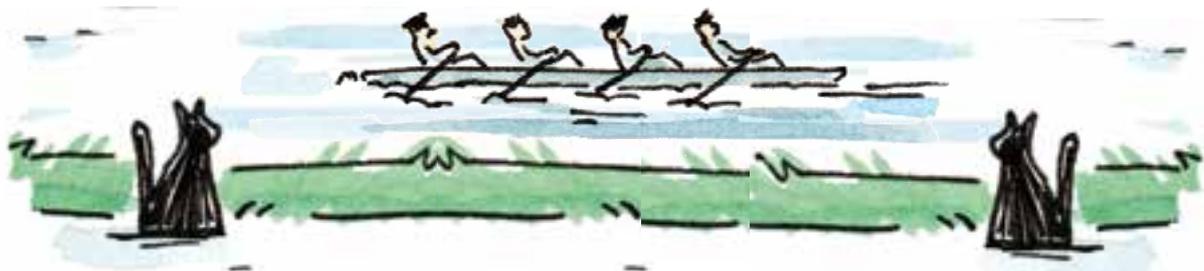
Aménager un quartier durable méditerranéen « Bel Air » : premier quartier durable méditerranéen, un projet qui porte de fortes ambitions environnementales, paysagères, urbaines et architecturales. L'ensemble des bâtiments devra être labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen inscrivant ainsi en pratique l'adaptation des modes d'habiter aux enjeux climatiques. Par exemple, au moins 50% des besoins énergétiques du quartier devront être assurés par des énergies renouvelables.

Aménager l'éco-quartier gare de Montfavet : un projet proposant un cadre de vie à la campagne et aux portes de la Cité des Papes, un apaisement du quartier autour d'un grand parc urbain, une densité de logements conciliant les enjeux d'intensification urbaine d'un quartier de gare avec le respect de l'identité villageoise de Montfavet ; priorisation du piéton et du vélo ; mise en place du bio climatisme et recours aux énergies renouvelables.





- **Combiner préservation de l'environnement et patrimoine remarquable pour un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur bioclimatique;** créer le premier PSMV bioclimatique de Site Patrimonial Remarquable en France. L'étude intègre les questions liées au développement durable (isolation, énergie solaire, chauffage solaire, micro-éolienne, etc.), elle permettra de proposer des pistes d'améliorations compatibles avec la valeur patrimoniale du bâti ancien, y compris en identifiant des matériaux privilégiés. Elle aura également pour but de diagnostiquer les îlots de chaleur et de préconiser des solutions pour lutter contre ce phénomène en milieu urbain minéral.
- **Limiter fortement la publicité urbaine;** élaborer un nouveau règlement local de publicité, document d'urbanisme annexé au PLU, pour mettre en place des règles quantitatives et qualitatives concernant la publicité, les pré-enseignes et les enseignes sur l'ensemble du territoire communal, et ainsi trouver un équilibre entre besoin de signalisation et protection du cadre de vie.
- **Accélérer la rénovation des logements pour améliorer leur qualité énergétique;** investir dans le dispositif « Opérations Programmées successives pour l'Amélioration de l'Habitat » (OPAH) afin de lutter contre l'insalubrité, la dégradation et la vacance des logements, immeubles et îlots, pour notamment améliorer la qualité énergétique de logements, favoriser le maintien à domicile.
- **Aménager des parcours sportifs urbains;** créer des "boucles sportives" urbaines avec utilisation des aménagements sportifs et du patrimoine architectural ou urbain : les bancs, chaises, trottoirs, escaliers... deviennent des équipements de renforcement musculaire, étirements. Pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité grandissante, "bouger plus au quotidien".



7 Apaiser l'espace public pour se déplacer sans polluer : réduire fortement les émissions de GES issues des déplacements de personnes et du transport de marchandises en proposant d'autres alternatives. Favoriser au maximum les mobilités douces et actives pour les mobilités quotidiennes en transformant notamment l'espace public. Limiter les nuisances sonores et la pollution de l'air. Faire d'Avignon une Ville active pour le bien-être et la santé de tous.

- **Organisation de la livraison du dernier kilomètre : logistique urbaine;** améliorer l'utilisation des aires de livraisons ; accompagner le développement du transport fluvial, de la Cyclo-logistique ; favoriser la livraison du dernier kilomètre avec des engins peu ou pas polluants ; favoriser la création d'un Espace Logistique Urbain, espace de chargement/déchargement, permettant d'acheminer les livraisons de petits colis par véhicules adaptés aux impératifs de l'intramuros.
- **Participer à l'achat de vélos des agents pour venir au travail;** favoriser les déplacements des agents en utilisant le vélo, en facilitant l'acquisition ou la location.
- **Diffuser les disponibilités des places de stationnement en temps réel pour l'optimiser;** améliorer la gestion du stationnement des véhicules sur l'espace public pour apaiser la ville, ainsi proposer des solutions de stationnement adaptées aux multiples besoins (riverains, pendulaires, visiteurs, touristes, PMR...).
- **Accélérer l'installation des bornes de recharge pour véhicule électrique;** faciliter le recours aux véhicules propres, et notamment électriques, en développant un accès facile aux bornes de recharge : accélérer le déploiement du réseau d'Installations de Recharges de Véhicules Électriques (IRVE), passer de 58 points en 2022 à 150 en 2030.
- **Déployer le réseau des itinéraires cyclables,** promouvoir les déplacements à vélo : dans le cadre du plan Modes Doux, réaliser de nombreux projets d'aménagements cyclables structurants et du quotidien, et créer un écosystème global favorable à toutes les pratiques cyclables.



→ **Faciliter la multimodalité sur le territoire;** développer des mobilités alternatives à l'autosolisme : faire baisser le trafic de véhicules motorisés pour apaiser l'espace public, augmenter les parts modales de tous les modes alternatifs à l'autosolisme, redonner à la voiture individuelle sa juste place, en la repositionnant dans une chaîne de mobilité globale.

- **Déployer le réseau des itinéraires piétons;** promouvoir les déplacements piétons ; augmenter le réseau des piétons sur le territoire en prenant en compte les contraintes liées à certains publics (P.A.V.E), à sécuriser les itinéraires stratégiques, à rendre favorable aux piétons le partage de la voirie, à réduire les coupures urbaines, et à poser une signalisation adaptée aux piétons.



- **Aménager des voies vertes et grands itinéraires sur le territoire;** accompagner le développement des mobilités alternatives à l'échelle du Grand territoire par un réseau de voie verte et des grands itinéraires : voie verte contre allée du boulevard urbain Charles de Gaulle ; Chemin des canaux ; voie verte le long des remparts (tour de ville Nord, parc des bords du Rhône, quais de la ligne et saint Lazare) ; liaison modes doux Oulle-Confluence ; vélo route du Val de Durance ; connexions à la Viarhona.





- **Contribuer au développement des transports collectifs;** pour lutter contre la pollution de l'air, et diminuer l'autosolisme : assurer le lien entre le territoire, les habitants, et les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité ; réaliser des infrastructures supports de transports collectifs ; accompagner le déploiement des réseaux de transport collectif Réalisation de couloirs bus ou d'aménagements de sécurité.
- **Déployer le Plan Faubourgs Esprit Village;** sur le périmètre situé entre les boulevards des Remparts, l'avenue Eisenhower, le boulevard Charles de Gaulle, l'avenue Pierre Semard : passage en Zone 30, nouveau projet de vie pour ce grand quartier, aménagements fonctionnels en accompagnement du nouveau plan de circulation du quartier, requalification des avenues, rues et squares.
- **Créer un service d'autopartage sur le territoire de la ville d'Avignon;** le développement de l'autopartage pour baisser l'autosolisme : l'autopartage est défini (article L.1231-14 du Code des Transports) comme " la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules ". 
- **Étendre la piétonisation du cœur historique;** étudier des opportunités d'aires piétonnes supplémentaires (exemples rue et place des Études, rues Carnot et Carreterie) ; étendre lors du Festival ou événements ; installer plus de panneaux d'information de circulation à l'entrée des Remparts ; suppression la circulation de transit (exemple rue du Rempart Saint-Lazare et rue Sureau).
- **Réduire la circulation de transit;** faire diminuer le trafic de transit dans les quartiers, notamment des Poids Lourds, en mettant en place les actions de dissuasion nécessaires au sein des quartiers (Plan Faubourg...) et en créant les alternatives ; massifier le déploiement des zones 30 et zones de rencontre sur le territoire communal ; étudier la mise en oeuvre d'une Zone de Circulation Restreinte (ZCR).
- **Financer une partie des réparations ou d'acquisition de vélos pour les Avignonnais;** mettre en oeuvre un dispositif de subvention pour la réparation ou l'achat d'un vélo/ d'équipement pour les avignonnais : 50% pour les frais de réparation ou d'acquisition, pour une montant de subvention compris entre 15€ et 50€.





8 Placer la nature et le beau au cœur de la Ville et de nos vies : améliorer la qualité de vie des habitants en donnant plus de place à la nature, aux plantes, aux arbres et à la biodiversité dans tous les aménagements de la ville, et en reliant cette dernière aux grands espaces agricoles et naturels. Renforcer le maillage d'îlots de fraîcheur s'appuyant sur nos parcs et jardins, dotés de points d'eau pour limiter les impacts du réchauffement climatique (besoin de jeux d'eau, fontaines...) et aménager des coulées vertes les reliant entre eux.

→ **Créer des parcs naturels urbains**; renforcer « Avignon Ville Nature » au travers de grands projets de Parcs naturels Urbains et de préservation de la biodiversité - valoriser et sensibiliser par une fréquentation pédagogique, ludique, sportive, de flânerie et de repos; reconnecter ces paysages naturels remarquables des avignonnais, et contrebalancer les îlots de chaleur urbaines : parc des îles Piot/Barthelasse, parc de la Confluence, parc du Val de Durance, parc des Bords du Rhône.

→ **Réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité**; élaborer le Plan Lumière pour une transition énergétique et écologique, avec un diagnostic des 20 000 points lumineux, et une mise en place d'une programmation concertée et coordonnée des futures opérations lumières. Il s'agit notamment de gérer l'éclairage public de manière durable et sécurisé, croiser les trames vertes et bleues pour définir des trames noires, optimiser l'éclairage.



→ **Créer une Maison de la Nature et des îles sur l'île de la Barthelasse**; transformer l'ancien logement de fonction en une Maison de la Nature à vocation pédagogique saisonnière de découverte de la nature et de la biodiversité sur l'ensemble du territoire avignonnais : intérêts naturels, agricoles et paysagers.



→ **Renaturer les cours d'écoles**; végétaliser et désimperméabiliser les cours d'école primaires et maternelles, via une démarche de co-construction avec les différents acteurs (enfants, enseignants, agents municipaux, etc.). Il s'agit ainsi de lutter contre les îlots de chaleur urbains dans les cours d'écoles, rapprocher l'enfants de la nature et la biodiversité, développer des espaces plus inclusifs.

→ **Créer un maillage d'îlots de fraîcheur sur le territoire de la ville**; réaménager des espaces publics en préservant et en renforçant la canopée, créer des espaces arborés, arbustifs de vivaces naturels locaux et endémiques, désimperméabiliser des espaces publics minéralisés et compactés, diminuer l'usage de la ressource en eau potable et brute, augmenter les points d'eau ludiques et rafraîchissants, installer des points d'eau potable sur l'ensemble des espaces publics.





→ **Aménager des coulées vertes à thèmes;** créer plusieurs coulées vertes thématiques urbaine, naturelle, comestible, leur vocation étant d'être un réservoir écologique floristique et faunistique, inscrit dans un plan de déplacement doux.

- **Renforcer la biodiversité dans tous les aménagements de la ville;** préserver, maintenir, développer, sensibiliser le patrimoine et habitats vivant urbains face au risque du changement climatique (obtention du label Capitale Régional de la Biodiversité et Territoire Engagé pour la Nature) : mise en œuvre de l'Atlas Biodiversité Communal, intégration systématique dans les projets de requalification et d'extension, de diagnostics-inventaires du patrimoine vivant, actions citoyennes au travers des budgets participatifs et la végétalisation participative.
- **Végétaliser les parkings;** réaménager le quartier de la Barbière en parc habité avec un stationnement perméable ; réorganiser le stationnement des Faubourgs selon la règle 2 places/1 arbre ; aménager un espace à végétaliser sur le parking des italiens.
- **Renforcer la végétalisation participative et développer les jardins partagés;** à travers l'opération « Avignon, Végétalisons ensemble nos Espaces Publics » et la mise à disposition de parcelles pour le jardinage, associer la population à ces deux projets d'amélioration du cadre de vie dans l'ensemble des quartiers de la ville, en offrant ainsi aux habitants la possibilité de planter, cultiver avec l'appui technique et l'autorisation écrite de la commune.
- **Préserver et développer le patrimoine arboré;** construire une politique solide de gestion Durable de l'arbre sur l'ensemble du territoire qui s'appuie sur les fondements de la charte de l'arbre : développer la présence de l'arbre en plantant mieux avec des essences adaptées au changement climatique, mettre en place une palette d'espèces adaptées aux conditions locales et urbaines à ombrage dense à feuillage caduque.
- **Restaurer le jardin du rocher des Doms : désimperméabiliser et planter de nouvelles essences d'arbres;** restaurer au regard des principes paysagers établis par les concepteurs successifs tout en l'adaptant aux nouvelles conditions thématiques : usage de l'eau raisonné et espèces végétales résistantes locales, lutte contre les îlots de chaleur, et obtenir le label « Jardin Remarquable », qui implique une gestion écologique, pédagogique et citoyenne, attentive aux sols et au patrimoine végétal face aux effets du changement climatique en Provence.
- **Développer des toitures et façades végétalisées;** isoler les façades et les toitures et développer les conditions favorables à préservation de la biodiversité en Ville, via le levier réglementaire du PLU : augmenter le nombre de constructions intégrant des toitures et façades végétalisées.





9 Soutenir une alimentation saine et locale : renforcer l'autonomie locale alimentaire en optimisant les circuits courts et de proximité entre producteur et consommateur. Proposer une chaîne locale de l'alimentation saine, accessible à tous. Créer un géo terroir avignonnais. Accompagner les initiatives citoyennes d'autres productions (retour des jardins « ouvriers » / « vivriers » / « nourriciers ») et de groupements d'achats de produits bio et locaux. Faire des cantines scolaires les démonstrateurs du bien produire et bien manger local.



- **Sensibiliser les citoyens à une alimentation de qualité;** l'alimentation de qualité dépend le plus souvent du budget disponible à lui consacrer et des connaissances de bonnes pratiques. Cette action pourra amener à organiser des ateliers cuisine, du jardinage collectif, du soutien à l'achat de paniers de fruits et légumes de saison, issus de l'agriculture biologique et/ou locale, des visites de fermes locales...
- **Remettre en activité les friches agricoles;** soutien de la Ville d'Avignon dans le cadre du projet FEADER sur le foncier agricole porté par le Grand Avignon. L'action a pour but d'informer les propriétaires sur la vocation agricole pérenne de leurs terres, et de les encourager à les exploiter, les louer ou les vendre à des agriculteurs et agricultrices du territoire.
- **Consommer bio et local dans la restauration scolaire;** poursuivre la recherche de nouveaux produits et de nouveaux fournisseurs de la Cuisine Centrale municipale d'Avignon, afin de proposer à ses 5 000 convives quotidiens toujours plus de produits locaux, BIO et/ou labellisés dans ses menus. La loi EGALIM oblige les collectivités à proposer 50% de produits BIO ou labellisés, dont 20% minimum de produits BIO. La Cuisine Centrale va plus loin, elle travaille également sur le "dernier kilomètre" en recherchant des fournisseurs toujours plus proches d'elle.
- **Contribuer au projet européen « Foodshift 2030 » sur les approches innovantes en matière d'alimentation;** face aux impératifs de qualité croissante induits par les cadres légaux (loi EGALIM, loi AGECL...), la restauration collective est au cœur des enjeux environnementaux et de santé publique : approvisionnements de qualité en circuit-court, réduction voire suppression des plastiques, compostage des biodéchets... La Ville s'inscrit dans une démarche volontariste, et s'implique dans le projet de recherche européen FoodSHIFT pour intensifier sa démarche, sur les axes d'approvisionnement, lutte contre les gaspillages et la valorisation des déchets, santé à travers la nutrition. En perspective, questionner et redéfinir le modèle de restauration collective, à horizon 2030.
- **Agir pour l'équilibre nutritif des enfants;** la Cuisine Centrale d'Avignon, en partenariat avec l'INRAE, propose d'interroger les familles et les enfants sur les habitudes alimentaires "en dehors de l'école" afin d'affiner les menus pour mieux répondre aux besoins de toutes et tous.



Axe 3 : Les ressources locales, les atouts de demain

Il s'agit de préserver, révéler et valoriser l'ensemble des ressources présentes à Avignon pour développer la dynamique de transition en s'appuyant sur des leviers locaux (eau, énergie, foncier...).

10 Amplifier l'usage et la production des énergies renouvelables : utiliser pleinement l'ensemble du potentiel de développement des énergies renouvelables sur la ville d'Avignon (opérations d'aménagements, habitats, parkings, délaissés, bâtis, zones commerciales...).

- Déployer des Réseaux de Chaleurs Urbains (RCU) alimentés majoritairement par des énergies renouvelables; interconnecter les réseaux de chaleur privés existants, les étendre, et les alimenter majoritairement par des énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique, rendre le territoire moins dépendant des énergies fossiles, lutter contre la précarité énergétique en se déconnectant significativement des fluctuations des prix de l'énergie, et en faisant bénéficier les usagers d'une TVA réduite. Le potentiel technique est avéré et la viabilité économique du projet est certaine.
- Déployer la production d'énergies renouvelables dans les opérations de constructions (PLU); le Plan Local d'Urbanisme est à même de faciliter et d'inciter à la production d'énergies renouvelables dans les opérations de constructions ou de rénovations importantes, sous la forme d'une bonification de coefficients d'occupation, ou d'assouplissement des règles de construction. Le PLU devra être compatible avec les futures réglementations environnementales de la construction, type RE 2020, qui conduiront à l'obligation d'intégrer des productions EnR dans les constructions.



11 **Valoriser et protéger le capital agricole et naturel avignonnais** : sanctuariser et valoriser les terres agricoles, développer l'agriculture urbaine, protéger et valoriser les espaces naturels, poumons verts de la ville.



- **Créer des espaces test de pépinières pour de nouveaux paysans**; dans le but de faciliter l'installation d'agriculteurs et agricultrices à Avignon, créer des espaces-test agricoles pour permettre d'expérimenter leur modèle d'exploitation agricole, communiquer et sensibiliser les propriétaires publics et privés à l'intérêt de l'outil espace-test ; étudier l'opportunité pour la Ville de créer une régie municipale agricole.
- **Déployer les grainothèques pour valoriser les semences locales**; les usagères et usagers prennent des sachets de graines pour les cultiver chez elles/eux, et mettent dans les casiers un ou plusieurs sachets de semences de leurs récoltes, que d'autres personnes prendront (même principe que les "boîtes à livres"). Les présentoirs des grainothèques seront progressivement fabriqués, en bois, par la menuiserie municipale, et disposés au Muséum Requien, dans les mairies de quartiers, dans les bibliothèques, etc.
- **Sanctuariser les zones agricoles et naturelles**; les espaces agricoles et naturels, représentant la moitié de la surface du territoire doivent être préservés durablement ainsi que les espaces verts ou de respiration en zone urbaine représentant un intérêt pour les continuités écologiques. Le projet de PLU, définissant le projet du territoire à l'horizon 2032, a été bâti sur un principe de sobriété foncière, il ne crée aucune nouvelle zone à urbaniser, aucune nouvelle zone commerciale ne sera créée et il ne sera plus autorisé d'extension urbaine des zones commerciales existantes. 39 hectares de zones à urbaniser ont été reclassés en zone agricole ; des protections importantes sont définies sur les secteurs agricoles et paysagers comportant des enjeux de préservation importants ou subissant de fortes pressions ou sur des espaces encore non bâtis au sein des zones urbaines.
- **Conditionner et conserver l'herbier du Musée Requien**; Esprit REQUIEN est un naturaliste né à Avignon en 1788, son herbier est une référence et compte entre 100 000 et 300 000 échantillons. La mise en forme de cet herbier contribuera progressivement à la connaissance sur les espèces (dans le cadre de l'ABC de la biodiversité, notamment). Il s'agira de conserver l'herbier pour les générations futures (conditionnement, photographie, mise à disposition en ligne pour le public et à la communauté scientifique).



12 Préserver la ressource en eau et mieux l'intégrer dans le temps de vie quotidienne.

Mobiliser la ressource en eau brute (réseau des canaux d'irrigation) dans le projet d'aménagement, valoriser et préserver la ripisylve des berges du Rhône et de la Durance, valoriser le potentiel paysager et d'agrément des bassins naturels (Île aux castors, île de la Barthelasse, lac de St Chamand, contre canal CNR en Courtine...)

- **Diminuer l'usage de la ressource en eau en améliorant la connaissance du fonctionnement hydrogéologique de la nappe** ; L'eau est une ressource rare et précieuse à préserver en qualité et quantité face au changement climatique. Cette action consiste à réaliser un inventaire des 60 piézomètres existants sur Avignon et de les moderniser, et permettre d'économiser l'eau et favoriser la recharge de nappe.

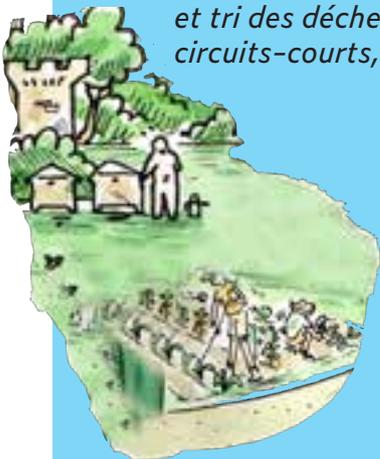


- **Valoriser le potentiel d'une trame bleue en développant plusieurs usages couplés (irrigation, loisir, îlot de fraîcheur, recharge de nappe, hydroélectricité ...)** Le territoire d'Avignon est le lieu de confluence de la Durance avec le Rhône et de nombreux canaux destinés à l'irrigation représentant un linéaire total de 200 km. Ces différentes trames bleues offrent de nombreuses richesses : protection contre les inondations, ressource en eau, recharge de la nappe, îlots de fraîcheur, milieu favorable à la biodiversité, gestion des eaux pluviales, développement d'activités de loisirs et de pêche. Les nombreux ouvrages hydrauliques constituent un patrimoine important à valoriser et entretenir durablement.
- **Réaliser un inventaire détaillé faune-flore le long des canaux gérés et entretenus par la Ville ou les particuliers (135 km)** Les cours d'eau et leurs ripisylves offrent des milieux très propices à la biodiversité lorsqu'ils sont bien gérés et permettent le développement de nombreuses aménités variées : source d'énergie renouvelable pouvant participer aux enjeux de transitions énergétiques, intérêt paysager, développement d'activités de loisirs, création d'îlots de fraîcheurs,... Cet inventaire permettra de définir un plan de gestion et d'entretien cohérent avec les enjeux de préservation/développement de la biodiversité.
- **Augmenter les points d'eau sur le territoire de la ville;** Augmenter les points d'eau ludiques et rafraîchissants, installer des points d'eau potable sur les espaces publics.

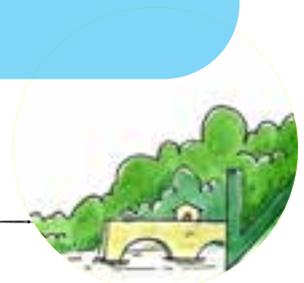


Renforcer l'économie circulaire pour bâtir une ville plus solidaire : accompagner les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et promouvoir leur coopération pour faire de la ville d'Avignon une terre de créativité et d'innovation dans le domaine de l'économie circulaire, favoriser le réemploi et le recyclage, valoriser les déchets et promouvoir d'autres formes de consommation (donner une 2^{de} vie aux biens et aux produits).

- **Promouvoir les lieux de partages de services et matériels entre citoyens;** promouvoir l'économie collaborative sur le territoire en soutenant les tiers lieux, les plateformes d'échanges et tout autre outil de partage de matériaux, appareils et services entre citoyen-ne-s. L'idée est d'encourager à : consommer moins ; augmenter l'utilisation de certains objets qui « dorment » dans nos placards ; faire des économies ; se rendre service entre voisin-e-s; développer le « faire soi même », tout en créant du lien social.
- **Soutenir le surcyclage des supports de communication;** mettre en place des partenariats pour effectuer le surcyclage (réutiliser des produits ou matériaux vieux afin de leur redonner de la valeur) des différents supports de communication de la Ville (bâche, affiche, bannière, flamme, tour de cou, badge...) qui permettrait de développer la filière.
- **Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire, du réemploi et du recyclage;** la ville soutient des acteurs et actrices des filières réemplois, recyclage, économie circulaire dans le cadre de l'Appel à projets ESS de la Ville depuis plusieurs années : « *La Ville souhaite soutenir les initiatives visant à favoriser l'émergence de modes de consommation durable et responsable parmi lesquelles : Monnaie Locale Complémentaire ; supermarchés coopératifs ; coopératives citoyennes ; démarches collectives visant à diminuer l'impact environnemental des commerces : réduction et tri des déchets, réductions des emballages, livraisons bas carbone, circuits-courts, etc.* ».



- **Utiliser la monnaie locale, la Roue, pour encourager les échanges locaux;** inciter les habitant-e-s du territoire à utiliser La Roue, monnaie locale en Provence et Alpes du Sud, afin de participer à une démarche citoyenne innovante au service de la transition économique, écologique et sociale locale. Cette monnaie est un véritable levier destiné à dynamiser l'économie locale : commerce de proximité, circuit courts, développement et maintien de l'emploi sur le territoire... La Ville d'Avignon prépare son adhésion à cette monnaie afin d'amplifier sa circulation et en faire une plus grande promotion auprès des acteurs et actrices économiques de la commune.



Axe 4 : Une collectivité exemplaire, pour un horizon de neutralité carbone

La ville d'Avignon, en tant qu'entité fonctionnelle et humaine, vise à devenir exemplaire et innovante dans ses pratiques autonomes et les solutions mises en oeuvre.

14 **Des équipements et bâtiments municipaux sobres et efficaces :** Accélérer les efforts, de rénovation, modernisation et isolation engagés sur les bâtiments et équipements municipaux.

- Élargir le décret tertiaire aux bâtiments municipaux de moins de 1000 m²; le Décret Eco Energie tertiaire fixe des objectifs d'économies d'énergie ambitieux pour les bâtiments éligibles : ceux dont la surface est supérieure à 1 000 m². Une solution ambitieuse et volontariste pour accélérer la transition énergétique et accéder plus rapidement à une sobriété importante du territoire, serait d'appliquer le même traitement aux bâtiments tertiaires de surface inférieure. Il découlerait de cette démarche un plan d'actions, pour l'ensemble du patrimoine bâti, visant une économie globale de 60% des consommations par rapport à une année de référence située entre 2010 et 2019, à horizon 2050.
- Poursuivre les rénovations énergétiques des écoles : faire de l'école Joly Jean un modèle énergétique pour les autres écoles à rénover; Réhabiliter le groupe scolaire des Grands Cyprès sont des actions déjà prévues au PPI actuel. Pour aller plus loin, il s'agit de sélectionner les écoles élémentaires et maternelles qui nécessitent des rénovations énergétiques complètes et ambitieuses. A terme, toutes les écoles de la Ville devraient pouvoir présenter des performances énergétiques satisfaisantes, a minima du niveau BBC (bâtiment basse consommation).





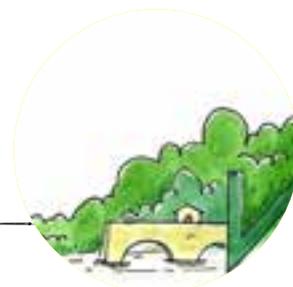
→ **Mettre à disposition des toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques;** une première grappe de 4 toitures municipales, de tailles modestes, vient de faire l'objet d'une mise à disposition pour y installer des panneaux photovoltaïques. Ce modèle présente l'intérêt d'éviter à la Ville de porter un investissement qui pourrait gréver des dépenses dédiées à la sobriété énergétique, d'autres opérateurs peuvent porter cet investissement et faire bénéficier la Ville du développement économique de leurs projets à travers des redevances.

→ **Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les écoles et les ERP;** sélectionner uniquement des matériaux, mobiliers et produits de classe A+, ou à défaut A en termes de niveau d'émission en polluants volatils ; Privilégier le nettoyage à l'eau et limiter au strict minimum l'usage de produits de nettoyage ; Améliorer l'aération et la ventilation des locaux ; Mener régulièrement des campagnes d'analyse de la qualité de l'air intérieur.

→ **Mettre en oeuvre une campagne des petits travaux ciblés pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux;** dans un contexte de tension énergétique et d'intensification des canicules, il paraît nécessaire d'identifier les travaux à forte rentabilité financière (économie importante générée pour un faible investissement avec impact sur le chauffage, la climatisation, le confort) pour les bâtiments dont on sait qu'ils ne seront pas ciblés par des rénovations globales : thermostats, horloges et régulations de chauffage ; Pilotage centralisé des convecteurs électriques ; Isolation de toitures et de combles ; Réfection d'installations d'éclairage y compris leur pilotage ; Installation de protections solaires extérieures pour les vitrages ; ...

→ **Réhabiliter les 4 piscines couvertes et mettre en place un contrat global de performance;** un marché global de performance a été mis en place afin de rénover, rendre plus sobres et efficaces, et exploiter avec engagement de résultats, les 4 piscines couvertes et le stade nautique d'Avignon. À terme, les consommations de chauffage seront réduites de 40% et les consommations d'eau divisées par 4.

→ **Se doter d'un équipement culturel exemplaire en matière énergétique : la médiathèque Jean-Louis Barrault;** un des enjeux est d'améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment ainsi que le confort d'été. L'efficacité énergétique du bâtiment va être améliorée en appliquant notamment la réglementation thermique sur l'existant : isolation des parois verticales et de la toiture, mise en place d'une toiture végétalisée. Il est prévu une production d'énergie renouvelable correspondant à 30 % des consommations du bâtiment. Le niveau BBC rénovation (bâtiment basse consommation) sera atteint.

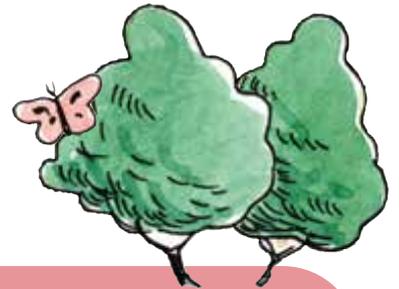




15

Sortir la collectivité de la dépendance aux énergies fossiles : Réussir à fonctionner avec des énergies renouvelables dans un mix énergétique.

- **Développer les filières EnR en utilisant les ressources locales;** systématiser les études de faisabilité EnR dans les projets de quartiers, d'aménagements, de mobilier et équipements urbains, de bâtiments ; Systématiser les panneaux PV ; Mettre en œuvre une première chaufferie biomasse dans un bâtiment municipal ; expérimenter une installation de stockage solaire intersaisonnier sur un bâtiment municipal.
- **Remplacer la flotte automobile municipale par des véhicules électriques;** mener une réflexion sur les véhicules utilitaires et poids lourds, pour supprimer à terme les moteurs thermiques (Diesel et essence) et les remplacer par des véhicules moins émetteurs.



16

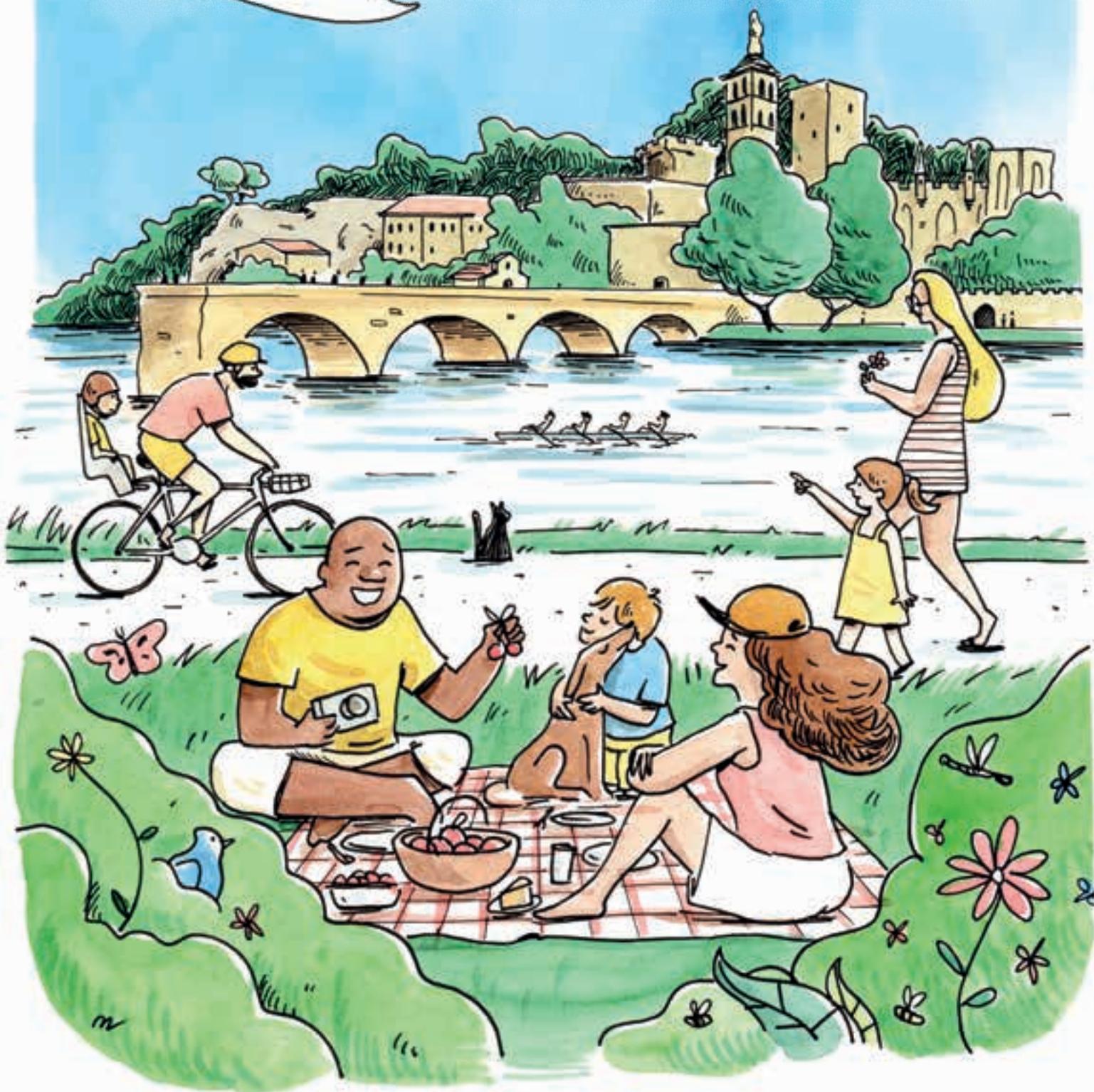
Rendre les agents municipaux ambassadeurs du Climat.

- **Réduire l'empreinte numérique de la ville;** élaborer une charte de transition numérique selon la Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.
- **Créer le Plan de déplacement des administrations;** le plan de déplacement des administrations est un outil de management de la mobilité qui permet à l'administration d'intégrer et d'adopter des pratiques en faveur du développement durable.
- **Créer des points relais pour les paniers de légumes bio et locaux en interne;** initier une démarche d'alimentation durable au sein des services municipaux en lien avec les paysans locaux.
- **Généraliser le tri de déchets à l'ensemble des services municipaux :** Diminuer le volume des déchets issus des cimetières, installer des conteneurs de recyclages au niveau des installations sportives.
- **Généraliser les clauses sociales et environnementales dans les achats publics;** anticiper et suivre la réglementation française : Plan national pour des achats durables 2022-2025, loi climat et résilience, loi anti-gaspillage et économie circulaire.



Neuf objectifs

pour un futur vert



Neuf objectifs pour un futur vert

Ainsi, à travers son Plan Local pour le Climat, la Ville se fixe les **neuf objectifs énergétiques et climatiques** suivants :

OBJECTIF 1



1. Horizon neutralité carbone : Réduire de - 50 % ses émissions de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2030, et atteindre la neutralité carbone en 2045



OBJECTIF 2

1. Des bâtiments municipaux exemplaires : réduire les consommations énergétiques finales des bâtiments de la collectivité

La Ville vise à dépasser les réponses aux objectifs du Décret Eco Energie Tertiaire (portant sur les bâtiments de plus de 1 000m²).

Ainsi, 120 bâtiments municipaux verront leurs consommations réduites à minima de **- 40 % en 2030, - 50 % en 2 040, -60 % en 2 050**.

Ces économies d'énergie seront obtenues par des actions qui pourront cibler les enveloppes des bâtiments (isolation, menuiseries), les installations techniques (chauffage, éclairage), et la sensibilisation des utilisateurs.

Pour les piscines municipales, la Ville a décidé de mettre en place un marché global de performance pour les rendre sobres et efficaces. Des travaux de rénovations sur 3 équipements vont permettre d'exploiter ces installations avec des engagements de résultats.

Les objectifs pour les 3 équipements rénovés (les 2 autres ayant déjà fait l'objet de travaux ayant atteints des niveaux d'efficacité) sont les suivants :

- Réduction de la consommation de gaz : **- 22 %**
- Réduction des consommations d'eau : **- 70 %**
- Piscines alimentées par **64% d'EnR** (production d'eau chaude solaire + achat d'énergie renouvelable pour alimenter les bâtiments)
- **50%** de la production d'eau chaude sanitaire couverte par de l'énergie renouvelable (solaire)





OBJECTIF 3



1. Réduire la dépendance de la collectivité aux énergies fossiles en augmentant la part d'énergie renouvelable d'ici 2030

Avec des bâtiments municipaux déjà alimentés à **100 %** par de l'électricité d'origine renouvelable, et **10%** de gaz naturel renouvelable (biométhane), la Ville a pour objectif de faire progresser la part de biométhane dans ses achats de gaz lorsque le développement de la filière le permettra :

- 3 bâtiments alimentés par de l'électricité renouvelable à haute valeur environnementale (fournie par des installations de production non encore amorties, afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets)
- Alimentation de l'ensemble des autres bâtiments par de l'électricité renouvelable associée à des certificats de garantie d'origine (barrages hydrauliques, ...).

- Pour son parc automobile, la Ville a déjà atteint les objectifs réglementaires nationaux puisque le parc comporte en 2021, **25 %** de véhicules à faibles émissions. Elle se donne comme objectif de les dépasser plus rapidement, avec **50% à horizon 2027**.

Rappels des objectifs nationaux sur le parc des véhicules légers (hors poids lourds) :

- 2022 : 10% du parc VL doit être à faibles émissions (électrique ou hybride)
- 2024 : 20%
- 2027 : 35%
- 2030 : 50%



OBJECTIF 4

1. Être moteur dans le développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030



Création et participation à au moins deux réseaux de chaleur vertueux à l'échelle de la ville et/ou de l'agglomération (mobilisation de la géothermie ou énergie bois ou énergie fatale de l'usine d'incinération)

Les objectifs de production d'énergie par les bâtiments municipaux sont les suivants :

- **100% des nouvelles opérations** de rénovations globales intégreront une production d'énergie renouvelable (chaleur renouvelable, photovoltaïque, etc...) **dès 2022**
- 2 grappes de toitures photovoltaïques supplémentaires avec un opérateur local seront réalisées à horizon 2030





OBJECTIF 5

5. Prévenir et réduire la pollution atmosphérique liée notamment aux déplacements quotidiens de tous, améliorer la qualité de l'air



- Développer les modes doux : **140 km** d'aménagements cyclables (pour achever le Schéma Cyclable actuel) à horizon 2030

- Augmenter l'usage des modes doux : augmenter de **20 %** l'usage du co-voiturage et de l'autopartage augmenter de **60 %** l'usage des transports en commun pour atteindre une part modale de **12%** en 2030
- Augmenter de **100%** l'usage des modes actifs (vélo, marche) pour atteindre une part modale de **40%** en 2030
- Réduire de **40 %** de la circulation automobile (Zéro transit Zéro degré) dans les faubourgs à horizon 2026
- Réduire de **20 %** le trafic automobile global sur le territoire communal à l'horizon 2030, soit une part modale de **58 %** à l'horizon 2030
- Déployer **150 bornes de recharges électriques** d'ici 2030.



*Pour rappel, le plan de circulation intra-muros a permis de réduire de **30 %** le trafic automobile depuis 2020.*

- Renforcer les plantations nouvelles d'arbres : **2300 arbres** nouveaux a minima à horizon 2030 (en milieu urbain, non compris les boisements dans des parcs naturels urbain, sans prise en compte des avancés des travaux des gros projets en lien avec les partenaires) :
 - ▶ **200 arbres** /an, soit **1 800 arbres** supplémentaires entre 2022 et 2030,
 - ▶ Dans le cadre du renouvellement des arbres morts, a minima **50 arbres** / an (essences principales : micocoulier, orme résistant, lilas des Indes, frêne à fleurs), soit **500 arbres** à horizon 2030.





OBJECTIF 6

5. Tendre vers les 100 % de produits locaux et bio dans les cantines à horizon 2026



OBJECTIF 7

5. Multiplier les initiatives solidaires pour renforcer l'autonomie alimentaire de notre ville



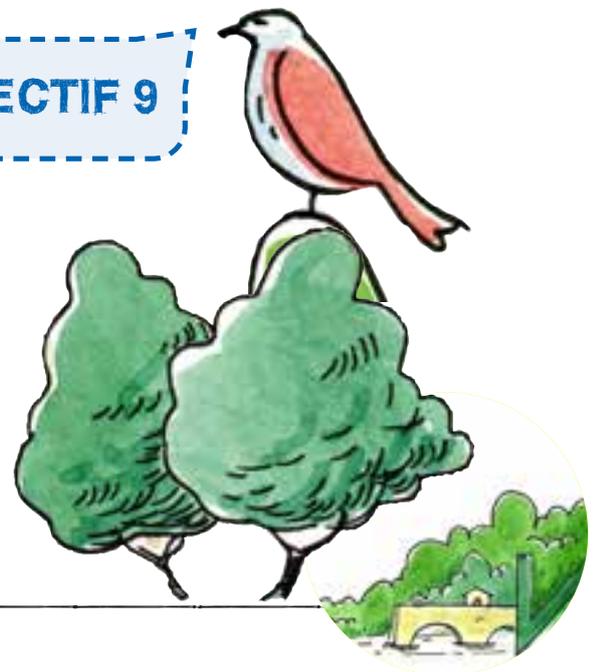
OBJECTIF 8

5. Éduquer, sensibiliser, et consommer différemment

100 % des écoles impliquées dans une démarche vertueuse à horizon 2026 (notamment grâce aux défis inter-école « Mon écolo »)

5. À l'horizon 2024 pour le sport et 2025 pour la culture, limiter l'impact carbone de tous les événements, festivals et compétitions

OBJECTIF 9

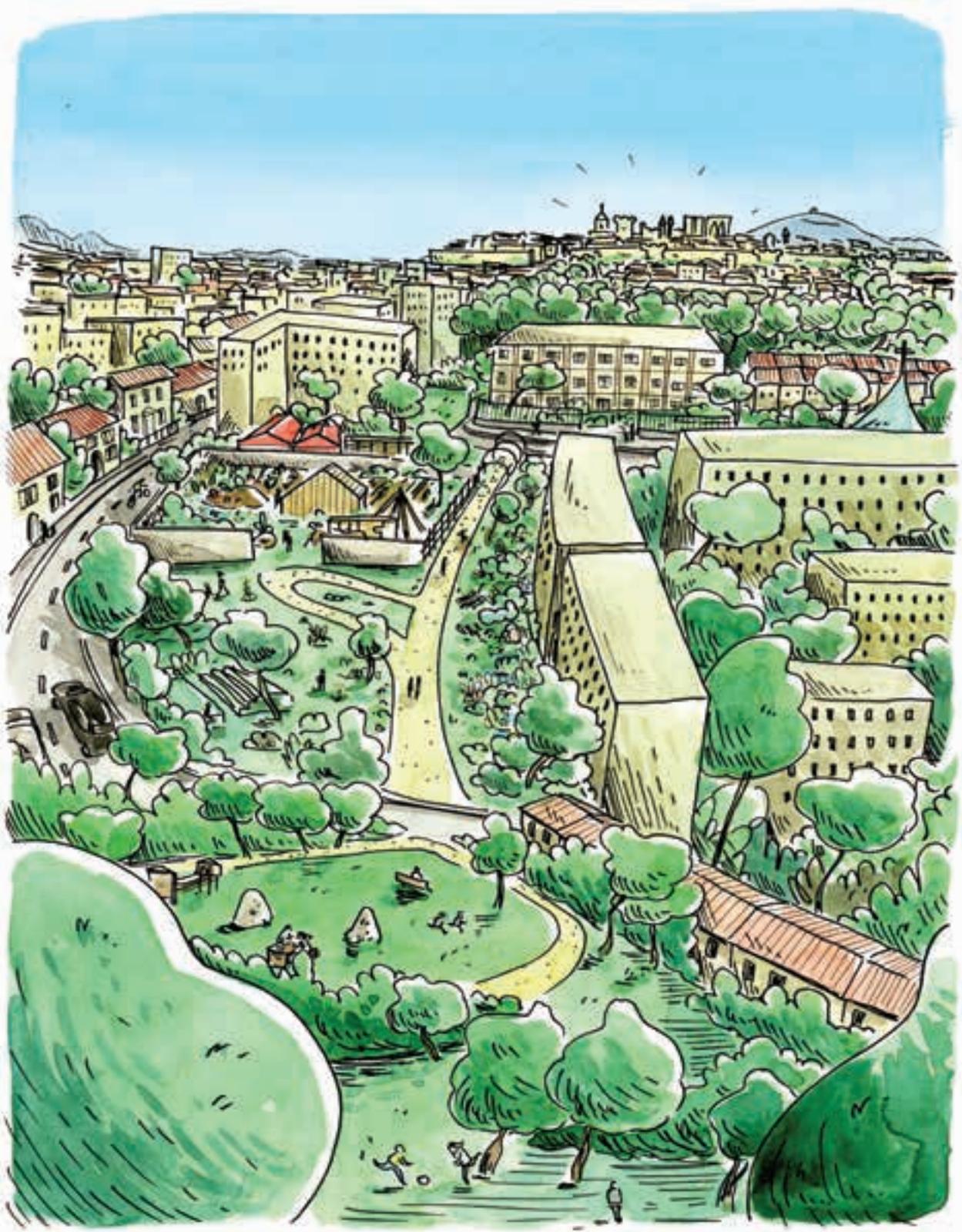


SIGLES ET ACRONYMES

AGEC	Loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire
ARBE	Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement
BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre
CME	Conseil Municipal des Enfants
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CVA	Conseil de la Vie Associative
EGALIM	Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable
EnR	Energies Renouvelables
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
gCO₂eq	gramme de CO ₂ équivalent

INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IRVE	Installations de Recharges de Véhicules Électriques
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OPAH	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat
PAVE	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
PCAET	Plan Climat Air-Energie-Territorial
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPV	Panneaux photovoltaïques
PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
RCU	Réseaux de Chaleur Urbains





 **AVIGNON** 
 Ville d'exception